MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté portant règlementation sur la circulation et interdiction de stationner au droit du chantier sur la CD 351 Chemin du Village à BRISCOUS
N° A35-2024

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement d'un poteau téléphonique en bordure du CD351 en agglomération dit chemin du Village, la société ENSIO SUD représentée par Mr GROSJEAN Christophe, demande de règlementer la circulation par alternat de feux sur le CD351 et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1er : La circulation sur le CD351 en agglomération nommée Chemin du Village sera réglementée par alternat par feux tricolores du mercredi 27 mars 2024 jusqu'au mercredi 10 avril 2024 inclus afin de permettre les travaux de remplacement du poteau téléphonique.

Article 2 : L'entreprise ENSIO SUD représentée par Mr GROSJEAN Christophe, 650 avenue Marcel Paul 64300 ORTHEZ, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société ENSIO SUD d'Orthez
- le service déchets et service transports scolaires de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 12 mars 2024

Le Maire,

Fabienne AYENSA

MAIRIE DE BRISCOUS
BESKOITZEKO HERRIKO ETXEA - 64 -

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr

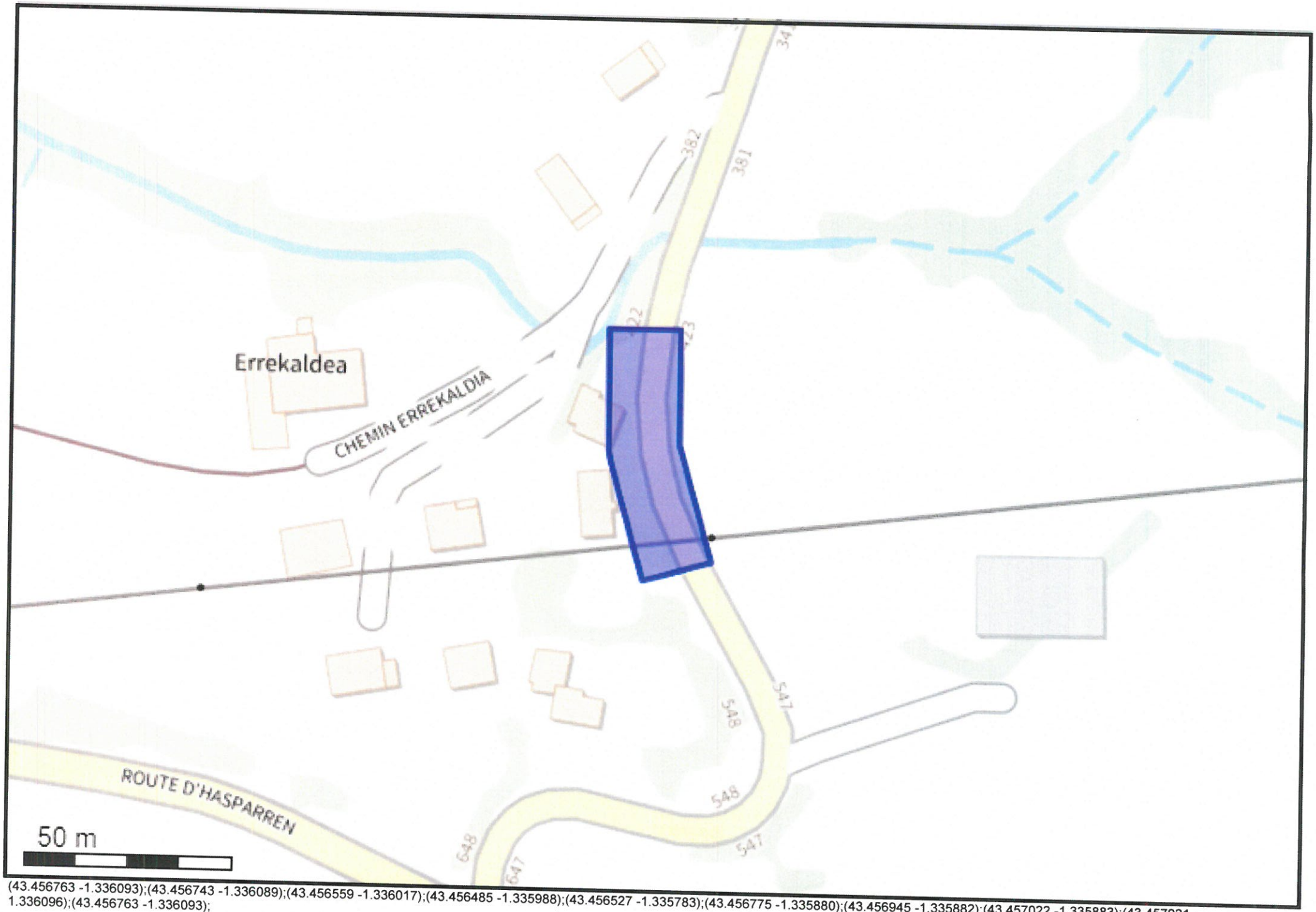

(43.456763 -1.336093);(43.456743 -1.336089);(43.456559 -1.336017);(43.456485 -1.335988);(43.456527 -1.335783);(43.456775 -1.335880);(43.456945 -1.335882);(43.457022 -1.335883);(43.457021 -1.336096);(43.456763 -1.336093);